

Séance du mercredi 3 décembre 2025

**Délibération n° 99\_2025\_108**

**Mise en place d'une procédure de fonds de concours  
avec la commune de Nozières pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage  
public route des Genêts**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 3 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

**COMMUNES**

**TITULAIRES**

**REMPLOCANTS**

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Raphaël FOSSET
	Monsieur Raphaël FOSSET	
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Gérard MARTEAU
Membres présents	33	
Membres votants	38	

Date de convocation : 19 novembre 2025

Date de l'affichage : 19 novembre 2025

Séance du mercredi 3 décembre 2025

**Délibération n° 99\_2025\_108**

**Mise en place d'une procédure de fonds de concours  
avec la commune de Nozières pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage  
public route des Genêts**

Monsieur Pascal AUPY, Vice-Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Vu la délibération du 29 août 2025 du Conseil municipal de Nozières qui a accepté le versement d'un fonds de concours à Cœur de France (estimé à 5 818 €) pour l'extension de l'éclairage public route des Genêts ;

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes Cœur de France et la commune de Nozières doivent prendre des délibérations concordantes pour cette opération ;

Il est convenu que, pour cette opération, Cœur de France paiera les travaux et demandera à la commune de Nozières de verser un fonds de concours correspondant à 50 % du montant restant à sa charge, déduction faite des subventions.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un fonds de concours avec la Commune de Nozières pour l'extension de l'éclairage public route des Genêts, correspondant à 50 % du montant restant à la charge de l'EPCI Cœur de France.**

Le Président,  
  
Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,  
  
Gerard MARTEAU